

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt-quatre février deux mil vingt-deux

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN – Jacques CARPENTIER – Hervé LEFRANC - Ingrid CARRÉ - Bruno FAYOLLE - David POUX – Léna VILLENEUVE - David NAUDIN - Guillaume VIVIEN - Claire BOUDIN - Pauline STRASSER - Frédéric BUQUAND – Jérôme DÉHU - Kathy ORTEGA

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021.

Foncier : vente de terrain à la société Hivory pour l'opération FREE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société Hivory, propriétaire du site de radiotéléphonie SFR situé aux Rosettes, envisage des travaux pour accueillir l'opérateur FREE. Ce projet d'accueil permet d'éviter la création d'un nouveau pylône. Pour ce faire, la société Hivory aurait besoin d'une surface de 6m² à détacher de la parcelle B n°1231 et propose pour une somme de 1200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de céder 6m² de la parcelle B n°1231 pour un montant de 1200 €.

Elections présidentielles : tableau de présence

1^{er} tour : 10 avril

	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 – 10h30	CARPENTIER Jacques	LEFRANC Hervé	ORTEGA Kathy
10h30 – 13h00	SERVAIS Claude	BOUDIN Claire	BUQUAND Frédéric
13h00 – 15h30	LIEVIN Marinette	VIVIEN Guillaume	VILLENEUVE Léna
15h30 – 18h00	SERVAIS Claude	POUX David	DÉHU Jérôme

2^{ème} tour : 24 avril

	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 – 10h30	CARPENTIER Jacques	STRASSER Pauline	POUX David
10h30 – 13h00	SERVAIS Claude	CARRÉ Ingrid	BUQUAND Frédéric
13h00 – 15h30	LIEVIN Marinette	NAUDIN David	VILLENEUVE Léna
15h30 – 18h00	SERVAIS Claude	BOUDIN Claire	DÉHU Jérôme

Forêt communale : proposition de coupe de bois

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un technicien de l'ONF en charge de la gestion de notre forêt communale. Ce technicien indique qu'il convient de procéder à une coupe de bois dans la parcelle A n°2 afin de favoriser les plus beaux arbres (chênes) au détriment d'essences moins nobles comme le grisard ou le bouleau. En effet, certains arbres montrent des signes de dépérissement, la règle sera donc de les récolter s'ils comportent un risque important de mortalité avant le prochain passage (10 ans). Pour

conclure, le chêne est l'essence objective de la parcelle, l'opération vise à améliorer leurs qualités en les favorisant, il n'est pas dans l'intérêt de la commune comme de la forêt de les récolter maintenant. Donc, même si une minorité risque d'être abattue, l'écrasante majorité restera en place et gagnera en valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de l'ONF.

Ressources humaines : Débat protection sociale complémentaire (PSC) et mandatement du CDG60

M. le Maire indique que la participation patronale à la protection sociale complémentaire sera obligatoire pour le risque santé (mutuelle) au 1^{er} janvier 2026 et pour le risque prévoyance / maintien de salaire au 1^{er} janvier 2025. Pour le risque santé les agents bénéficient déjà d'une participation patronale mais pas pour le risque prévoyance / maintien de salaire, M. le Maire propose de mandater le CDG60, qui va lancer un appel public à concurrence pour conclure une convention afin de bénéficier de couvertures d'assurance santé et prévoyance de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation.

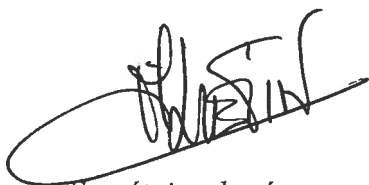
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de donner mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure :

- ***Une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,***
- ***Ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance.***

Question diverse : Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Marinette LIEVIN



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales avant le 4 mars 2022, l'année 2022 est une année très chargée.

N'oubliez pas de vous inscrire sur panneaupocket.fr afin de recevoir les informations de la mairie.